



## Peut-on annuler un contrat de mutuelle qui n'a pas commencer??

Par **Elvie**, le **11/12/2013** à **12:15**

Bonjour,

J'ai fait demande de mutuelle à un comparateur pour changer la mienne qui devient excessive par rapport aux prestations.

Ce comparateur m'a certifié que selon la loi Châtel, il était encore temps pour le faire. Et je me suis engagée pour une autre mutuelle qui me convenait.

Je viens de recevoir un courrier ma mutuelle refuse ma demande de résiliation et le comparateur de REPORTER à UN AN cette nouvelle demande. Là où je lui demande d'**ANNULER**.

Pensez-vous que je peux ANNULER avec lettre et AR sans passer par le comparateur? Car en un an une autre mutuelle peut être + avantageuse.

Merci, j'ai besoin d'une réponse RAPIDE pour faire le nécessaire.